

2° Que par une loi spéciale, toutes les marchandises destinées à la consommation intérieure, introduites sur les navires appartenant à la compagnie ou affrétés par elle, et couverts de son pavillon, seront acceptées en douane, moyennant un droit inférieur à celui payé généralement par le commerce étranger;

3° Enfin, le commissaire de la compagnie annonce qu'il a obtenu de l'Etat, avec des concessions nouvelles, toutes les modifications accordées par Mgr. de Vitery, sur le contrat primitif dans le traité intervenu le 19 avril 1843, entre mon dit seigneur de Vitery et M. Obert, agent-général de la compagnie belge de colonisation.

MONNAIE DE JACQUES IER.—En arrachant des pommes de terre dans un champ, une personne, à Ostkerque (Pas de Calais), a trouvé une magnifique pièce de monnaie en or de Jacques Ier., roi d'Angleterre. D'un côté on voit de profil la figure du roi, portant barbe et moustaches; sa tête est ceinte d'une couronne de laurier, et il est revêtu d'un manteau à glands; à droite sont deux XX (vingt schillings, valeur de la pièce); à l'autre on lit: "Jacobus rex Angl. Scot. Hibern. et Franc." Au revers sont les armes d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande et de France, réunies dans un seul écusson, et entourées par cette légende: "Faciam eos in gentem unam.—Des quatre nations, j'en ferai une grande."

INVENTION.—Le docteur Drake vient d'exposer à Londres le modèle en petit d'une machine qu'il a inventée, et dans laquelle la vapeur paraît être remplacée par le gaz hydrogène carboné, tel que le distribuent les compagnies pour l'éclairage. Alternativement, ce gaz est employé à soulever le piston de la machine, puis il est mis en ignition par une étincelle électrique, ce qui crée sous le piston un vide soudain et fait baisser celui-ci. La machine en petit marche seule plusieurs jours de suite, et donne 150 révolutions par minute. Après quelques perfectionnements indispensables, l'inventeur espère économiser les cinq sixièmes du combustible employé par les machines à vapeur.

ERRATUM.—Dans le numéro 6 des *Mélanges*, à la page 43, 11ème. ligne; au lieu de, et le 10 ou 15 avril, et aussi le huit mai, lisez: et le 10 au 15 avril. On a vu la glace partir le 6 avril et aussi le 5 mai.

DECES.

Une lettre des Trois-Rivières du 13 contient la fâcheuse nouvelle qui suit: M. Duguay, curé de Champlain, est arrivé en ville hier vers dix heures du matin, après avoir fait quelques affaires et visites, il est arrivé vers midi chez M. le grand-vicaire Cook, ou il s'est trouvé indisposé, après avoir pris un bouillon, croyant que son indisposition venait de faiblesse, il s'est mis sur un sopha pour se reposer. Mais quelques instants après, il est mort subitement. Pourtant M. Cook et son vicaire, qui se trouvaient auprès de lui, ont eu le temps, l'un de lui donner l'extrême onction et l'autre l'indulgence. Heureusement que tout était prêt, et sous leurs mains: car une minute de délai, lui aurait fait manquer ce secours.

M. Duguay appartenait à l'Association d'une Messe.

—A Baltimore, au Séminaire de Ste. Marie, le Révd. J.H. Joubert, depuis longtemps membre de la Congrégation de St. Sulpice, et un des directeurs de ce séminaire. Né à St. Domingue, M. Joubert se vit privé, lors de l'insurrection de cette île, de seize membres de sa famille qui périrent autour de lui, et il ne put sauver du patrimoine considérable qui devait lui revenir, que quelques faibles débris. Il se vengea de ses pertes en chrétien et en prêtre, en se dévouant avec un zèle tout spécial pendant tout le cours de sa vie sacerdotale à l'instruction des personnes de couleur. Sa piété lui avait concilié l'estime et la vénération de toute la population catholique de Baltimore.

—A St. César, le neuf du courant, à l'âge de vingt-sept ans, demoiselle Françoise Tessier, nièce de feu M. Augustin Tessier, ci-devant curé de St. Mathias, qui ne l'a précédée dans la tombe que de quatorze mois. Les soins qu'elle a pris pour lui dans sa longue maladie qui ont considérablement affaibli sa santé, et encore le dernier acte de sa vie pour accomplir ses dernières volontés, qui fut un voyage fait à Montréal, malgré la rigueur de la saison, en octobre dernier, (ce qu'on présume avoir été la cause de sa maladie), prouve son sincère dévouement pour lui. Le profond regret de ceux qui l'ont connue, sa conduite régulière et chrétienne font l'éloge de sa vie, la consolation de ses parents et de ses amis; et sa mort édifiante nous fait une heureuse idée de son sort futur. *Communiqué.*

M. l'Éditeur de la *Minerve* est prié de reproduire ce décès.

—A Paincourtville, (Louisiane,) le 10 novembre, à l'âge de 53 ans, M. Jean François Gagné, natif de Québec, Bas-Canada, d'où il était parti pour venir rejoindre deux de ses fils qui avaient quitté le pays natal depuis quelques années. Doué à un éminent degré des qualités du cœur et des vertus du citoyen, c'est de lui qu'on peut dire justement, qu'il était digne d'estime et que sa perte cause des regrets nombreux et sincères. Aimant son pays d'un amour pur et éclairé, il laisse après lui les témoignages de dévouement les plus honorables. Pauvre père! tu le disais: voir mes fils et mourir!! était le vœu que ta tendresse paternelle te dictait! Tes premiers jours sur l'Océan furent des jours de malheurs, toi et 152 autres furent obligés d'abandonner le navire sur les bancs de Bahama après avoir essayé une tempête qui dura cinq jours et demi. Que tu as dû souffrir pendant ces cinq siècles et demi en voyant chaque vague menacer d'engloutir toi et tes dernières espérances!! Mais ton dévouement surmonta tout.. Rien ne t'arrêta!!

Une seule et fixe pensée te guidait.—Mes fils! disais-tu, et tu reprenais énergie: Et, lorsqu'après tant de souffrances tu arrives enfin à la N.-O. les forces trahirent ton courage, une maladie causée par les revers d'un naufrage t'y arrêta un instant, tu repartis et arrivas à Paincourtville le 3 novembre.

La tâche d'un père sur cette terre est grande; mais tu l'as remplie noblement! ton souhait fut exaucé, tu vis tes fils et mourus!!!

—A Thibodauxville (Louisiane) de la fièvre jaune, dimanche matin 12 novembre, à l'âge de 22 ans, Henri F. Thibodaux, fils aîné de l'Hon. H. M. Thibodaux.

A VENDRE.

Au Bureau des *Mélanges*, et chez MM. les libraires de la ville, le CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL pour l'année Bissextile 1844.

TROUVÉ.

CELUI qui a perdu le 1er. volume du DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE F. X. DE PELLER, édition de 1818, le trouvera à l'Évêché de Montréal.

PERDU.

SI QUELQU'UN a trouvé le 1er. volume du GÉNIE DU CHRISTIANISME, PAR CHATEAUBRIAND, il est prié de le remettre à l'Évêché de Montréal.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARRKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CE BUREAU,

PETIT MANUEL

DE

L'ARCHICONGRÉGATION

Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

PETIT ABREGÉ DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA.

suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfants l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix: 15 sols.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ÉTABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIE DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

DES CARTES DE TEMPERANCE TOTALE ET PARTIELLE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.